Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260212-2026_02_006-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 12 février 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	3	13	16

Date de la convocation :29/01/2026
Date d'affichage : 03/02/2026

VOTE
A l'unanimité
Pour : **16**
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Christophe TERRÈS

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : Jean-Pierre GOURDEN, Ghislaine BROQUARD, Philippe DEPUTTE, Nolwenn GENTIL, Lucie KOWAL, Denis L'ANGE, Anne-Françoise LE BIHAN Marie LE QUINTREC, Pierre-Alain LOEZIC, Solenn LOEZIC, Véronique PERON, Christophe TERRES, Dominique TRECANT

Absents excusés ... : Didier LE CHANU, pouvoir à Pierre-Alain LOEZIC
Renée GAIVORT, pouvoir à Christophe TERRÈS
Jean-François THIEBOT, pouvoir à Véronique PERON

(Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* : Claude CONAN, Thibault de la MOTTE, Myriam ROSSOLIN

D-2026-02-006

CONVENTION INTERCOMMUNALE 2025-2026 ACTION « CAFE PARENTS »

Madame Marie LE QUINTREC, adjointe aux affaires sociales présente le bordereau suivant :

Le diagnostic territorial de la convention territoriale globale (CTG) 2024-2028 a permis d'identifier les ressources, les besoins et les enjeux du territoire et de définir un plan d'actions pour une durée de 5 ans. Ce plan d'actions est articulé autour de cinq axes :

- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- La parentalité
- L'accès aux droits
- L'animation de la vie sociale
- Le handicap

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) (ci-jointe), les communes conviennent de mettre en œuvre des « Café Parents ».
Le déploiement des « Cafés Parents » mutualisés pour les habitants (parents et figures parentales) des cinq communes répond à plusieurs objectifs :

- Soutenir la parentalité
- Renforcer et valoriser les compétences parentales dans un esprit de bienveillance et non-jugement
- Améliorer la relation Parent-Enfant
- Créer du lien social entre parents : permettre aux parents de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, de partager des ressources, de rompre l'isolement et de tisser un réseau d'entraide.
- Favoriser le dialogue entre parents et professionnel : offrir un lieu où des professionnels peuvent répondre aux questions et écouter les préoccupations des familles.
- Offrir un espace d'expression libre, bienveillant et convivial pour mettre aux parents de parler de leurs difficultés, de leurs préoccupations ou réussites dans un cadre sécurisant et non formel.
- Renforcer la coéducation entre familles et professionnels pour mieux accompagner les enfants.
- Informer les parents des ressources du territoire

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260212-2026_02_006-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-02-006 (2/2)

CONVENTION INTERCOMMUNALE 2025-2026 ACTION « CAFE PARENTS »

L'action de Café Parents représente un coût financier selon le détail prévisionnel ci-dessous :

Clé de répartition :

Population (Données Insee - 2023)		
Commune	**Population totale**	**Pourcentage de la population totale**
Kervignac	7 409	38,5 %
Merlevenez	3 243	16,9 %
Nostang	1 712	8,9 %
Plouhinec	5 520	28,7 %
Ste Hélène	1 344	7,0 %
Total	19 228	100,00%

Budget prévisionnel :

Charges prévisionnelles TTC		Produits prévisionnels	
Prestations des intervenants	2 600 €	Participation des partenaires - Caf du Morbihan	1 500 €
Alimentation	550 €	Participation des communes : dont Kervignac : 635 € Merlevenez : 279 € Nostang : 147 € Plouhinec : 474 € Sainte - Hélène : 115 €	1 650 €
TOTAL	3 150 €		3 150 €

La ville de Kervignac sera la commune-support pour ce projet. Une convention intercommunale fixe les modalités de cette coopération. Le projet de convention est joint en annexe.

Il est proposé aux conseillers municipaux :

- D'APPROUVER la convention intercommunale relative à la mise en place des « Cafés Parents »
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce projet ;
- DE DONNER tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité par 16 voix Pour,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Christophe TERRÈS **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Nostang, le 12 février 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.